

## CURE DE DÉSINTOX 500\*

### ANTIDOTE POUR DISSOUDRE LES CALCULS ENGENDRÉS PAR UNE SURCONSOMMATION DE SGP

#### Un disproportiate de déconnasone particulièrement toxique

1/ Au préalable, attention à ne pas se laisser abuser par le **changement d'étiquette du produit SGP**, intitulé jadis « Société du Grand Paris » vendu désormais sous le nom de « Société des Grands Projets », grâce à un marketing effréné, dans le but d'exporter cette potion du Grand Paris dans d'autres régions, afin d'accompagner la production de futurs « RER des métropoles », grands projets souhaités par la présidence de la République. Ce disproportiate de déconnasone falsifié a été diffusé, sans la moindre validation de laboratoire et la moindre expertise d'habitants !!

2/ Il faut circonscrire la ZONE A TRAITER par un « **périmètre de proximité** » de 800 m de rayon autour de chaque gare du Grand Paris Express (GPE), correspondant à un trajet de 10 min à pied, en référence aux règles internationales. Utiliser la formule de l'aire d'un cercle =  $\pi \times R^2$  ( les sur-diplômés de la SGP auraient-ils oublié cette formule - étudiée en classe de 5<sup>ème</sup> ?) Soit dans le cas d'une gare du SGP un périmètre de  $3,1416 \times 800 \text{ m} \times 800 \text{ m} = 2\,010\,624 \text{ m}^2$ . Traduction (à raison de  $10\,000 \text{ m}^2 = 1 \text{ hectare}$ ) : **un périmètre de proximité arrondi à 200 ha autour de chaque gare, devenus propriété publique**. Soit pour 68 gares, l'annexion d'une surface totale de  $68 \times 200 \text{ ha} = 13\,600 \text{ ha}$ . A comparer avec la surface de Paris intra-muros couvrant 10 539 ha, soit près de 1,3 fois Paris en zones à urbaniser.

Pour la ligne 17 Nord, il ne s'agit pas seulement du sacrifice de 110 ha devant être artificialisés du Triangle de Gonesse, mais des 200 ha de chacune des 3 autres gares du Bourget-Aéroport, du Parc d'Expositions de Villepinte et du Mesnil-Amelot, soit **710 ha supplémentaires artificialisés**, sans compter la **densification des 400 ha** des 2 gares de Roissy-CDG 2 et 4.

3/ Utiliser un fréquentatiomètre, pour mesurer le NIVEAU de fréquentation des gares. Se référer à une gare de métro « ordinaire » en bonne santé, accueillant dans son périmètre de proximité un taux de DH « **densité humaine** » (populations + emplois) **de 100 personnes par hectare**. Une mesure effectuée par la DRIEA<sup>1</sup> en 2012, **montrerait un taux de DH de 6 personnes par hectare**, ce qui entraînerait des risques extrêmement élevés d'IMT chronique de niveau 4 et même 5.

<sup>1</sup>[DRIEA, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'aménagement, devenue DRIEAT (+ transports).]

**Attention au surdosage** : la SGP a procédé à des mesures de taux de DH n'appliquant pas le protocole habituel des 800 m, mais de DH ++ (comprenant **la totalité des usagers potentiels d'une commune ou d'un site comme la plateforme de Roissy**), bafouant les règles de pharmacopée utilisées pour évaluer l'utilité socio-économique d'une gare.

Les effets d'un tel surdosage sont euphorisants au départ, mais peuvent s'avérer rapidement très néfastes. **D'où des risques importants de rejet de la nouvelle médication L 17 N**, mise en place par la SGP sans expérimentation en double aveugle, sans validation par **une expertise indépendante et dotée d'un pouvoir d'intervention**. Il existe bien un Comité d'experts au sein de la SGP (des économètres des transports, sans compétence sociale), dont l'avis est « consultatif ». Bien qu'ayant émis des réserves sur la faible efficacité du traitement, notamment des lignes périphériques, la SGP entend mettre ses produits sur le marché en passant outre ces avertissements.

4/ Par ailleurs, la SGP a négligé l'offre de traitement existant en transport en commun, comme si l'organisme qui devait prendre la nouvelle médication « GPE L 17 N » **était vierge de tout traitement ultérieur en transport lourd** (de type RER par exemple). Et comme si l'ensemble des usagers potentiels de cette nouvelle ordonnance allait **se reporter en TOTALITÉ** sur cette offre supplémentaire de médication. Par exemple, pourquoi **la totalité des actifs des emplois de la totalité de la plateforme de Roissy** (qui couvre 3200 ha !!) **serait affectée à la seule gare de Roissy CDG 2 de la seule ligne 17 Nord aboutissant à St Denis Pleyel**, alors qu'il existe déjà le traitement RER B vers la gare du Nord puis le hub du Chatelet et qu'est programmé pour 2027 un traitement direct CDG Express vers Paris-gare de l'Est ?

→ *Pour toutes ces raisons, le professeur Isocèle ne saurait trop vous conseiller cette cure de DESINTOX 500 renouvelable à prendre avant la saison d'automne qui va connaître la recrudescence d'une épidémie d'IMT aggravée.*